



*Communiqué de presse  
Diffusion immédiate*

## **Ville de La Tuque s'entend avec ses employés syndiqués sur une nouvelle convention collective**

*La Tuque, le 21 septembre 2021* – Les employés syndiqués de Ville de La Tuque ont accepté dans une proportion de 90 % l'entente de principe qui a été conclue par leur comité syndical de négociation avec l'employeur en juillet dernier après quelques rencontres de médiation. Le vote des employés municipaux syndiqués a eu lieu le mardi 14 septembre en soirée. Les deux parties se sont entendues et signeront bientôt une nouvelle convention collective d'une durée de 5 ans couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2024.

Cette nouvelle convention collective prévoit des augmentations salariales totalisant 9,5 % sur 5 ans réparties de la façon suivante : 1 % au 1<sup>er</sup> juillet 2019, 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2020, 2,25 % au 1<sup>er</sup> juillet 2021, 2,25 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et 2,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

La nouvelle convention collective prévoit également d'éliminer certains travaux de sous-traitance. Elle inclut aussi des emplois qui seront rendus moins précaires de façon plus permanente. Les employés syndiqués de Ville de La Tuque sont affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

### **CITATIONS**

« Les parties sont très satisfaites de cette négociation. Je tiens à souligner le côté raisonnable, l'effort et la compréhension dont on fait preuve les employés dans cette entente qui reflète la capacité financière limitée de la municipalité en 2019 et 2020. Je remercie les deux comités de négociation qui ont fait preuve d'une belle maturité collective pour en venir à cette entente. »

- *Pierre-David Tremblay, maire de La Tuque*

« Nous sommes satisfaits du résultat dans les circonstances. Beaucoup de travail demeure à être accompli dans les relations de travail au quotidien. La finalité de cette négociation et le climat de travail entre les parties nous donnent confiance pour l'avenir. »

- *Simon Buissières, conseiller CSD*

-30-